

REPUBLIQUE FRANÇAISE
REGION RHONE-ALPES
DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON

CONTRAT D'AGGLOMERATION

Volet territorial du Contrat de Plan Etat / Région
2000 / 2006

L'agglomération Lyonnaise s'est dotée en septembre 2000 d'un projet d'agglomération retenant 21 priorités pour le XXIème siècle (cf annexe) dont la synthèse est présentée ci-dessous.

✓ **Une agglomération qui rayonne économiquement et culturellement** :

L'agglomération lyonnaise est dotée d'une base économique diversifiée, solide et compétitive. Mais dans un monde où tout bouge, les bases de la puissance s'érodent rapidement si elles ne sont pas constamment renouvelées.

C'est pourquoi, le développement économique de Lyon est l'une des priorités. Cela passe par la mise en œuvre de grands projets : le projet Lyon Porte d'Europe qui vise à articuler autour d'un axe fort de transports en commun, les équipements majeurs de l'agglomération : Saint Exupéry, le centre d'affaires de la Part Dieu, la Cité Internationale avec son nouveau Palais des Congrès mais aussi demain le Confluent et le développement d'EUREXPO, donneront une nouvelle visibilité internationale à l'agglomération lyonnaise.

Cela passe, bien évidemment, par le renforcement et le renouvellement des points forts de l'économie lyonnaise : mécanique, chimie, pharmacie, textile. Il convient de leur porter la plus grande attention car ils constituent un élément dominant de l'emploi.

Cela passe aussi par un investissement fort dans les technologies d'avenir : biotechnologies et cancérologie, éco-industries, nouvelles technologies de l'information et de la communication ou dans les secteurs porteurs. Ces secteurs à fort potentiel de croissance contribueront d'ailleurs à fertiliser les activités traditionnelles.

Cela passe enfin par le soutien au réseau de PME-PMI particulièrement active dans l'agglomération et qui apportent initiatives et souplesse en appui au développement économique.

L'ensemble de ces orientations s'inscrit dans la stratégie économique globale et partenariale à travers la démarche « Grand Lyon, l'esprit d'entreprise ».

Le brassage des sociétés induit par la mondialisation, l'émergence d'une économie basée sur la production et la consommation de biens immatériels, mais aussi l'accroissement du temps libre confèrent à la culture une place grandissante : elle est facteur de création et d'identité. En 20 ans, l'agglomération lyonnaise a su bâtir de grandes institutions culturelles dont le rayonnement est important. Il en va de même dans le domaine sportif.

Et il faut les développer encore.

✓ **Une agglomération sachant construire des solidarités fortes**

L'agglomération souffre de par son histoire de graves déséquilibres entre les territoires et les populations : les logements sociaux des années 60 et 70 sont concentrés notamment dans la première couronne. Ils abritent en proportion importante à la fois des populations ouvrières et des populations d'origine immigrée, dont les revenus sont plus faibles. Ces quartiers perdent d'ailleurs de leur population, malgré la politique de la ville menée depuis près de 20 ans.

Les déséquilibres constituent un point de faiblesse non seulement pour les territoires où ils existent mais pour l'ensemble de l'agglomération. Ils convient donc d'y remédier.

Ayant comme volonté de résorber ces difficultés, nées de l'urbanisme des années 60, de la concentration du logement social, des phénomènes de ségrégation que cela entraîne, il ne s'agit pas de diffuser ces difficultés dans des territoires qui ne seraient jusque là pas concernés.

Il s'agit au contraire de trouver un nouvel équilibre par une politique audacieuse de renouvellement urbain (reconstruction – démolitions) dans le cadre des Grands Projets de Ville (GPV), en privilégiant l'habitat intermédiaire pour améliorer l'image et l'attractivité de tous les quartiers.

Pour cela, il faut s'appuyer sur les dynamiques économiques nouvelles qui existent à l'Est : Porte des Alpes, Parcs d'activités de Bron, renouvellement des entreprises à Vénissieux ou à Vaulx en Velin mais aussi à l'Ouest à proximité de quartiers en difficulté comme La Duchère (quartier de l'Industrie et nouveau Vaise économique).

Les politiques de Transports en Commun doivent également permettre de mieux valoriser dans l'agglomération des zones jusque là enclavées.

Au total l'objectif est de promouvoir un habitat équilibré qui puisse prendre en compte tous les types de logements : des logements populaires jusqu'aux besoins nouveaux des cadres des grandes entreprises investissant dans l'agglomération.

✓ ***Une agglomération ayant comme but une nouvelle qualité de vie***

La croissance d'une agglomération n'aurait aucun sens si elle ne devait pas se traduire par une plus grande qualité de la vie pour ses habitants. En fait croissance économique et qualité de vie loin d'être antinomiques sont désormais profondément liées.

Aujourd'hui les métropoles qui gagnent, celles qui sont douées d'attractivité, sont d'abord celles qui se distinguent par leur qualité de vie. Cette qualité de la vie est un critère déterminant par exemple pour l'implantation d'entreprises nouvelles.

En matière de qualité de la vie, l'agglomération lyonnaise bénéficie de nombreux atouts : richesse du patrimoine, qualité d'un certain nombre de paysages, politiques menées depuis quelques années en matière d'espaces publics, de lumière, vie culturelle et intellectuelle particulièrement dense.

Elle n'en a pas moins des points de faiblesse qu'il faut résorber. Les problèmes d'incivilité et d'insécurité, de déplacements, de pollution des espaces publics ou de l'air, qu'elle soit sonore ou visuelle, sont de plus en plus ressentis comme des agressions.

Préserver cette qualité de vie nécessite de considérer comme prioritaires :

- *l'aspiration des habitants à la tranquillité,*
- *les enjeux de la nature en ville (reconquête des berges des fleuves, squares de proximité...) et d'un aménagement à grande échelle préservant et valorisant la nature proche et l'agriculture périurbaine,*
- *L'amélioration de l'accessibilité de l'agglomération et la réduction des nuisances liées à la circulation automobile, en offrant une plus grande cohérence au réseau de transports en commun, en renforçant leur attractivité et en favorisant les circulations douces (piétons, cycles, rollers,...),*
- *La reconquête des espaces publics et des centralités pour leur rendre leur vocation d'espace de vie partagée.*

C'est pourquoi il s'agit bien de promouvoir le développement durable (économique, social, culturel et environnemental) de la métropole lyonnaise.

Conformément à la loi d'orientation du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire et en application du volet territorial du Contrat de plan Etat – Région, l'Etat, la Région, le département du Rhône et la Communauté Urbaine de Lyon ont décidé de s'engager dans une démarche de contrat d'agglomération afin de conforter le développement de la métropole régionale.

Les projets retenus s'inscrivent dans les priorités définies par les différents partenaires :

- pour l'Etat et la Région, dans le contrat de plan signé le 16 mars 2000,
- le Département, compte tenu de ses priorités, s'engage pour la création du Cancéropôle, le programme de renouvellement urbain et celui du développement économique (Eurexpo). Par ailleurs, il conduit les projets Leslys et Musée des Confluences qui participent au développement de l'agglomération.

Ce contrat comprend six chapitres :

1. Le développement des transports en commun
2. Le renouvellement urbain permettant une accélération sensible du rythme de réalisation des opérations pour faire face au déficit de logement social dans l'agglomération ;
3. La création du Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes
4. Le développement économique
5. L'attractivité du territoire et l'environnement
6. Les équipements de centralités, de culture, et de rayonnement

Les trois premiers chapitres concernent les actions qui constituent les priorités de l'Etat et auxquelles celui-ci s'associe.

La Région, conformément aux orientations arrêtées au titre de sa politique contractuelle d'aménagement et de développement du territoire (Contrat de Développement de Rhône Alpes) intervient au titre du contrat d'agglomération pour : la création du cancéropôle, les programmes de développement des transports en commun ; de développement économique ; d'attractivité du territoire et pour les équipements de centralités.

Vu les objectifs poursuivis, l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône et le Grand Lyon s'engagent à ce qui suit :

1- LES TRANSPORTS COLLECTIFS EN SITE PROPRE

Le plan d'investissement élaboré par le SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise qui regroupe la Communauté Urbaine de Lyon et le Conseil Général) prévoit la réalisation de plusieurs projets lourds afin de répondre au défi des transports collectifs dans une agglomération de plus d'un million d'habitants.

Sur la seule période 2003-2006, devraient ainsi être engagés :

- l'extension de la ligne T1 du tramway Montrochet/Confluence
- le projet LEA qui relie La Part-Dieu à Meyzieu.
- la réalisation de la ligne A5 Part-Dieu/Caluire/Rillieux (*Cristalis 1*)
- la réalisation de la ligne A3 Part-Dieu/Vaulx-en-Velin
- la réalisation de la ligne A4 Part-Dieu/Vénissieux/Minguettes
- Extension de la ligne 1 du métro à La Soie

Parallèlement, le département assure la maîtrise d'ouvrage du projet LESLYS qui reliera l'aéroport de Saint-Exupéry au centre de Lyon (Part-Dieu). Ce projet partagera avec la ligne Léa citée ci-dessus la même infrastructure entre La Part-Dieu et Meyzieu.

Ces projets sont en cohérence avec le PDU de l'agglomération lyonnaise et le contrat de ville. Une grande partie des investissements réalisés dans le cadre du contrat de ville ne trouveront d'ailleurs leur pleine signification que si un effort est entrepris pour l'amélioration de la desserte des quartiers concernés.

Conscient de cette nécessité l'État s'engage à mobiliser une enveloppe de 50 millions d'euros pour contribuer à la réalisation des projets mentionnés ci-dessus.

La décision d'engager ces crédits sera prise, après validation technique des projets, en fonction de leur rythme d'avancement et dans le respect des taux d'intervention applicables et des priorités définies par l'Etat.

En ce qui concerne la Région Rhône-Alpes, ce chapitre du contrat d'agglomération, doté de 10 M€, permettra sa participation à la liaison LESLYS et à la création d'une halte ferroviaire à Jean Macé en fonction de l'état d'avancement de ces deux projets, menés sous les maîtrises d'ouvrage respectives du département du Rhône et de RFF.

Pour la halte Jean Macé, une étude de faisabilité a montré l'intérêt d'une connexion fer/métro/tramway pour les dessertes périurbaines, en offrant aux voyageurs de tous les TER une possibilité d'accès à tous les lieux de centralité et d'emplois. Sa fréquentation pourrait être de plus de 3000 voyageurs/jour selon les dernières études de simulation.

Dans un premier temps, il est convenu de réaliser l'étude d'avant-projet dont le coût est évalué à près de 0,55 M€ par RFF.

La participation de la Région, conforme à ses clés de financement dans le cadre du CPER, s'élèvera à 37,5% plafonné à 0,2 M€. La part de RFF devra être précisée, en référence au clés de financement du CPER. Le solde étant apporté par la Communauté Urbaine de Lyon, soit 0,35 M€ au maximum.

Par ailleurs, RFF réalisera, comme convenu avec la Région dans le cadre du CPER, l'étude de capacité de l'ensemble du nœud ferroviaire lyonnais. Cette étude intégrera les effets des aménagements réalisés dans le cadre du CPER, les évolutions constatées des circulations GL TER (effets TGV Méditerranée), les perspectives d'évolution des différentes activités (voyageurs et fret) en lien avec les différents projets d'infrastructures (Transalpine, Contournement Fret, ...).

Ces deux études seront réalisées parallèlement. Dès que leurs résultats seront disponibles, les parties conviendront qu'elles se rapprocheront pour en tirer les conclusions et définir les conditions de la réalisation de la halte.

THEMES	ETAT	REGION	SYTRAL
Transports collectifs	50 millions d'euros	10 M€	500 M€

2- RENOUELEMENT URBAIN

Le volet solidarité du présent contrat d'agglomération est constitué par le contrat de ville de Lyon . Conclu pour la période 2000, 2006, il porte sur un montant d'actions de 349,3 M€ financées par l'Etat (95,1 M€), la Région (35,4 M€), la Communauté Urbaine (135,7 M€) et le Département (83,1 M€).

Par delà cet effort initial, l'Etat, la Communauté Urbaine et le Département sont convenus d'un effort complémentaire. En effet, la situation du logement social dans l'agglomération de Lyon s'est sensiblement dégradée au cours de ces dernières années. Le rythme de production d'offre nouvelle est resté très en deçà des objectifs qui avaient été fixés en 1998 pour le programme local de l'habitat (PLH)

On peut estimer que sur 5 ans le déficit est d'environ 2000 logements. Un nombre important de logements sociaux a été détruit sans être remplacés. Une forte tension dans l'accès au parc HLM existe, qui peut se mesurer à 3 indices :

- le nombre de demandeurs de logement inscrits dans la Communauté Urbaine est passé de 29 000 en 1998 à 45 000 en 2002 ;
- le taux de vacance du parc locatif social a fortement diminué : 2,9 % en 1998 ; 1,7 % en 2002 ;
- la mobilité dans le parc HLM est en baisse significative, 12,8 % en 1998, 9,4 % en 2002.

Afin de remédier à cette situation, l'Etat et la Communauté Urbaine de Lyon conviennent de la nécessité d'une accélération sensible du rythme de réalisation des opérations de renouvellement urbain, qu'il s'agisse de la démolition-reconstruction ou du développement de l'offre nouvelle.

La mise en œuvre de ces objectifs rend nécessaire un renforcement des aides de l'Etat, non seulement à la démolition mais aussi à la reconstitution de l'offre, aux réhabilitations indispensables qui accompagnent les projets urbains et à la qualité de service, support des actions de gestion urbaine et sociale de proximité.

A) La reconstruction – démolition

L'accélération du renouvellement urbain fait partie des objectifs partagés par les signataires. Elle vise à accélérer à la fois le nombre annuel de démolitions de logements HLM en les faisant passer de 300 à 600. Elle doit permettre également la reconstitution des logements démolis, et les réhabilitations qui accompagnent nécessairement les projets urbains, ainsi que le maintien de la qualité de service, support des actions de gestion urbaine et sociale de proximité.

Sur cette base, l'Etat s'engage à assurer dans le cadre de l'agence nationale pour le renouvellement urbain prévue par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine le financement supplémentaire que nécessite cette accélération à hauteur de 8 M d'Euros par an. Ce sont 24 M d'Euros qui s'ajoutent ainsi sur trois ans aux enveloppes annuelles de droit commun susceptibles d'être déjà consacrées à la démolition et à la reconstitution de l'offre (le contrat de ville d'agglomération 2000-2006 n'avait prévu qu'un objectif de 300 logements par an).

Les collectivités locales partenaires s'engagent à poursuivre leur partenariat financier dans le cadre des clefs de répartition déjà contractualisées dans les protocoles précédents.

La répartition géographique de la reconstitution de l'offre dans le cadre de l'accélération des démolitions se fera aussi en fonction des critères déjà retenus dans le contrat de ville de l'agglomération.

B) Le développement de l'offre nouvelle

Les partenaires s'accordent sur le fait que l'accélération du renouvellement urbain dans les sites GPV et ORU de la politique de la ville n'a de sens que si, sur l'ensemble de l'agglomération, peut-être maintenu un programme de construction de logements neufs suffisant, hors reconstitution de l'offre après démolition. L'Etat et la Communauté urbaine s'engagent à mettre tout en œuvre pour maintenir leur objectif conjoint d'atteindre, sur les trois prochaines années, une production de 1840 logements locatifs sociaux par an, au sens de la Loi SRU, et tel qu'il avait été fixé dans le précédent plan local de l'habitat.

C) Action foncière

L'accélération du renouvellement urbain et de la reconstitution de l'offre qu'elle engendre sur le territoire communautaire, dans le contexte de la hausse importante des coûts du foncier ces dernières années et de raréfaction des opportunités immobilières et foncières, amène les signataires à inclure dans le contrat d'agglomération une action foncière pour aider à la production du logement social et intermédiaire.

L'aide de l'Etat aux acquisitions et au portage foncier - indépendamment aux surcharges foncières, entend faciliter une politique communautaire de réserves foncières au bénéfice de l'habitat social et intermédiaire de type PLS. Cette aide devrait être utilisée en priorité dans les communes et arrondissements de Lyon qui connaissent aujourd'hui d'importants déficits en matière de logement social.

L'enveloppe prévue serait de 1,5 M d'Euros sur 3 ans et viendrait s'ajouter aux crédits contractualisés dans le CPER au bénéfice de l'ingénierie foncière.

La Région, pour sa part, pourra intervenir au titre de cette action foncière en bonification d'intérêt conformément au dispositif élaboré au titre de sa politique foncière de droit commun

Le Département participera à ce programme d'accélération du renouvellement urbain à hauteur de 8,3 M€

3- CANCEROPOLE

3.1- Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes

Le cancer est un réel fléau de santé publique avec 27000 nouveaux cas recensés par an en région Rhône-Alpes. Malgré des progrès constants dans la lutte contre cette maladie, le cancer tue encore un malade sur deux.

Le Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes a pour ambition de révéler les forces existantes en région Rhône-Alpes dans le domaine de la lutte contre le cancer, les organiser, les dynamiser, en attirer de nouvelles et les valoriser industriellement pour le bénéfice des patients. Le Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes résulte d'une initiative concertée de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes, du Département du Rhône et du Grand Lyon, ainsi que de la communauté universitaire, scientifique, médicale, académique et industrielle.

Sur le bassin d'emploi de Rhône-Alpes, la région bénéficie d'un exceptionnel environnement de recherche académique grâce à l'Ecole Normale Supérieure, l'Université Claude Bernard, l'Université Joseph Fourier, l'Université Jean Monnet, le CEA, les Unités de l'INSERM et du CNRS, l'Institut Albert Bonniot, l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon, tous s'appuyant sur la Génopôle Rhône-Alpes. Les découvertes scientifiques peuvent ensuite être développées au sein de structures cliniques de pointe en oncologie du Centre Léon-Bérard, et des 3 CHU. De plus, Lyon possède une Agence de renommée internationale dans le domaine de l'épidémiologie du cancer avec le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer). Ce tissu scientifique et médical représente 1700 chercheurs hospitalo-universitaires travaillant sur le cancer. Ce potentiel peut trouver des relais thématiques avec d'autres régions françaises ou européennes, comme la Suisse romande et les 4 moteurs pour l'Europe.

Le tissu industriel rhône-alpin susceptible d'être fertilisé par le développement du Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes est significatif, notamment dans le secteur des biotechnologies.

En créant le Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes, les acteurs ont voulu donner à l'ensemble de ce potentiel une meilleure visibilité et lisibilité associant un nouvel essor technologique, scientifique, médical et industriel afin de devenir une région européenne majeure de la cancérologie.

Dans le cadre du plan contre le cancer, ce projet rhônalpin s'inscrit dans l'appel à propositions « émergence de cancéropôles », lancé au printemps 2003.

L'objectif de ce projet, en relation avec l'ambition de situer Le Grand Lyon et la région Rhône-Alpes au meilleur niveau mondial dans sa capacité de diagnostic et de traitements des cancers, de développement des instruments et produits associés, s'inscrit aussi dans une stratégie de rayonnement de la métropole lyonnaise et de Rhône-Alpes, à partir d'une image forte dans un domaine majeur pour l'avenir.

Un chef de projet scientifique a été recruté par l'Etat, la Région et Le Grand Lyon, en décembre 2002.

Après recensement des potentialités, des besoins et des complémentarités, un certain nombre de thématiques ou de projets ont été identifiés :

1. Le projet phare de Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes qui s'appuie sur la biothérapie, regroupant thérapie cellulaire, thérapie génique et immunothérapie, ainsi que sur un savoir en immunologie et vaccinologie, complémentaire aux approches chirurgicales, radiothérapeutiques et chimiothérapeutiques.

2. installation de plates-formes technologiques de recherche sur le cancer

Les besoins en termes de plates-formes technologiques utilisables par l'ensemble des acteurs de la recherche sur le cancer seraient les suivants :

- un centre de ressources biologiques (cellules, ADN),
- une plate-forme d'imagerie animale et humaine,
- une plate-forme de génomique fonctionnelle,
- une plate-forme de pharmaco-génomique, de pharmaco-toxicologie et pharmaco-économie

3. La création d'un réseau associant les différents acteurs et s'appuyant sur une « tête de réseau » pour coordonner efficacement des projets transversaux allant de la recherche fondamentale à l'application clinique et à la valorisation industrielle.

L'Etat confirme le soutien prioritaire qu'il apporte aux principes de Cancéropôle Lyon-Rhône-Alpes. Il apportera son concours financier, le moment venu, opération par opération, sous réserve des dispositions des lois de finances.

D'ores et déjà, l'Etat s'engage à soutenir l'opération RMN haut-champ (coût total 18 millions d'euros), sous maîtrise d'ouvrage CNRS, suivant la clé suivante :

- Etat 50 %
- Collectivités locales 50 %

En outre, l'Etat soutiendra financièrement la structure tête de réseau dans des conditions qui seront précisées dans le cadre des résultats de l'appel national à propositions « émergence de cancéropôles ».

La Région, le Département et la Communauté Urbaine de Lyon, apporteront chacun 15 millions d'Euros.

Ces moyens financiers seront apportés sur la durée du contrat d'agglomération aux différentes opérations constituant le Cancéropôle.

Le choix des opérations et la chronologie feront l'objet de présentation au Comité de Pilotage co-présidé par l'Etat/la Région Rhône-Alpes/le Département/le Grand Lyon.

Chaque collectivité délibèrera sur chacun de ses engagements.

Thèmes	ETAT	REGION	Département	GRAND LYON
Cancéropôle	En 1 ^{ère} phase : RMN hte puissance : 9 M€ Tête de réseau : 0,7 M€ Fonctionnement : 2 M€ *	15 M€	15 M€	15 M€

* De plus l'Etat déterminera au cas par cas sa participation aux différentes opérations.

4- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4.1- Diffuser et promouvoir les technologies de l'information

Avec 27.000 emplois et 2.000 entreprises dans l'agglomération, les Technologies de l'Information représentent un vecteur de performance du tissu économique par les outils, les usages, et les pratiques qu'elles génèrent. Les actions visent aussi bien à développer des infrastructures de télécommunication que des actions collectives d'animation et de promotion.

L'espace numérique entreprises (l'ENE) prévoit d'accélérer la diffusion de ces nouvelles technologies dans les entreprises : l'ambition est de mettre en place un espace de services aux entreprises : animation, conseil, information, assistance, accompagnement et de la R&D.

Par ailleurs, des pôles d'excellence sur les loisirs numériques interactifs et les industries des savoirs sont des facteurs différenciants des autres territoires européens : des actions d'appui au développement de ces clusters vont permettre d'affirmer le rôle majeur de Lyon.

Les besoins d'accompagnement se focalisent sur des actions d'animation, de promotion et de développement à l'international, et des appuis spécifiques comme des conventions d'affaires ou la création d'un fond d'aide à la conception de jeux vidéos.

Cette politique dans le cadre du contrat d'agglomération, passe par :

- l'Espace Numérique Entreprise ;
- le soutien au cluster des jeux vidéos
- le développement de l'économie des savoirs, avec le soutien à une édition du Sommet des villes.

La Région Rhône-Alpes et le Grand Lyon sont convenu d'affecter respectivement 4 millions d'euros chacun à cette politique (cf. tableau annexe).

4.2- Accompagner les évolutions du tissu économique

4.2.1- Lyon Vision Mode

Les grandes métropoles européennes occupent une place importante dans l'économie internationale par leurs potentiels dans les domaines industriels et de haute-technologie mais aussi par leur place reconnue dans les domaines de la créativité.

La mode est devenue un vecteur d'image essentiel, tant d'un point de vue économique et commercial que culturel et touristique, et elle constitue désormais un enjeu de premier ordre dans la concurrence entre les grandes métropoles européennes. De nombreuses villes cherchent un « positionnement mode » : Milan, Barcelone, Londres, Anvers...

Lyon se différencie par une approche originale basée sur l'innovation et la création.

Un concept : «Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création»

L'objectif est de positionner Lyon comme la ville où s'élaborent des technologies, des concepts, des tendances nouvelles, propres à capter les marchés de demain. Il s'agit d'affirmer la place de la région

lyonnaise dans les secteurs de la mode et de la création : textile, habillement, bijouterie, cosmétologie, design et ameublement.

Des actions d'animation et de soutien à la création et à l'innovation notamment en encourageant la transversalité entre ces domaines, des actions de promotion et de développement international doivent être amplifiées pour répondre aux enjeux du secteur :

- Affirmer l'image de la région lyonnaise comme une métropole européenne créative et ce, à travers l'image de la mode et du concept d' « intelligence » de la création
- mettre en synergie les atouts de Lyon dans les industries de la création et trouver une identification au territoire
- participer à la dimension touristique et culturelle de l'agglomération à travers l'image de la mode
- Outre les secteurs du textile et de l'habillement qui sont soutenus par les collectivités depuis un certain nombre d'années, de nouveaux champs enrichissent la politique de développement sur les secteurs de la mode et de la création : la bijouterie, le cuir, la cosmétologie et le design.
- Les actions identifiées pour le contrat régional :
 - animation de la démarche Lyon Vision Mode : pilotage du réseau, communication, actions collectives de développement économique (salons internationaux de la cosmétologie...), actions de promotion (défilés, expositions, évènements grands publics...)
 - accompagnement de projet : soutien à des initiatives dans les domaines ciblés
 - promotion internationale : renforcement salons (Print'Or, Lyon Mode City...), évènements (Journées européennes de Dermatocosmétologie, NTVF...)

La Région Rhône-Alpes et le Grand Lyon sont convenu d'affecter respectivement 2 millions d'euros et 2,5 millions d'euros à cette politique (cf. tableau annexe).

4.2.2- Lyon ville de l'entrepreneuriat

L'Entrepreneuriat représente un enjeu important de développement local. En effet, 7503 entreprises ont été créées ou reprises en 2001 sur l'agglomération lyonnaise soit près de 23 % du total de l'activité entrepreneuriale totale de la Région. Au-delà des chiffres, l'entrepreneuriat représente un enjeu important en termes de création d'emplois, de diffusion de l'innovation et d'aménagement du territoire en particulier sur les zones urbaines en situation de reconversion économique.

Dès le début de l'année 2000, le Grand Lyon avait engagé une démarche de réflexion de grande envergure pour définir un projet territorial partenarial. Ce projet est copiloté avec les grands partenaires du Schéma de Développement Economique et – à travers le projet européen PACEREL – par tous les acteurs publics et parapublics de l'entrepreneuriat.

Le projet d'agglomération « Lyon, ville de l'entrepreneuriat » poursuit quatre objectifs :

- 1- une organisation territoriale de l'accueil et de l'accompagnement de qualité et de proximité pour les porteurs de projet
- 2- l'organisation d'une chaîne de l'accompagnement performante depuis l'amont – l'idée d'entreprendre – jusqu'à l'aval – le développement de la jeune entreprise

3- une réponse de qualité aux besoins de l'ensemble des porteurs de projet depuis la micro-entreprise jusqu'à la jeune entreprise innovante

4- la promotion de l'esprit d'entreprendre

Cette politique a fait l'objet d'une première contractualisation entre le Grand Lyon et la Région Rhône-Alpes validé en janvier 2003, qui est reprise dans le contrat d'agglomération.

La Région Rhône-Alpes et le Grand Lyon sont convenus d'affecter respectivement 2 millions d'euros et 2,5 millions d'euros à cette politique (cf. tableau annexe).

4.2.3-Actions économiques au service du développement durable

L'enjeu est d'identifier l'agglomération lyonnaise comme un pôle d'excellence réunissant les compétences économiques, scientifiques et universitaires autour de l'environnement du développement durable. La région lyonnaise comprend un potentiel « environnement » élevé puisque cette activité représente 8.5 % du chiffre d'affaires et de l'effectif du marché national, alors que le poids économique de l'agglomération s'élève en moyenne à 3.7% de l'activité nationale. Lyon est ainsi l'un des premiers centres de compétences en matière d'environnement avec notamment l'existence d'un " Pôle environnement et Génie des procédés" et d'un pôle « Développement durable » en cours de constitution sur le site technopolitain de la DOUA. . L'environnement à Lyon, c'est :

- 13 200 salariés concernés
- 700 entreprises soit 50 % des compétences de Rhône-Alpes
- de multiples filières de formation (45) et de recherche (60)
- environ 10% du potentiel de la recherche lyonnaise
- 3 salons dont le leader européen...

Outre la présence des plus grands groupes, plusieurs PME sont leaders européens de leur spécialité, dans le domaine des déchets et de l'acoustique.

Par ailleurs, le projet structurant ambitieux de l'implantation de l'Institut des Sciences Analytiques dans ce domaine a été lancé, en associant le CNRS, l'Université Claude Bernard – Lyon 1, le CEMAGREFF et CPE-Lyon. Ce centre de recherche, d'expertise, de service et de formation a pour objet de répondre aux besoins en analyses chimiques qui a des répercussions sur l'environnement, la santé, l'agro-alimentaire, les biotechnologies, chimie et les procédés.

Les actions retenues pour le contrat d'agglomération, concernent la mise en réseau des acteurs de l'environnement et l'organisation de manifestations eco-environnementales.

La Région Rhône-Alpes et le Grand Lyon sont convenus d'affecter respectivement 0,8 millions d'euros et 1 millions d'euros à cette politique (cf. tableau annexe).

4.2.4- Développement territorial

Depuis trois ans, la Communauté Urbaine a engagé une démarche expérimentale visant à renforcer les dispositifs locaux pour l'accompagnement des entreprises et le développement économique. Dans trois territoires (Pôle économique de l'Ouest Lyonnais – Techlid, Syndicat des communes du Val de Saône, Rillieux la Pape/ Caluire – ZI Périca). Au vue des résultats concluants des actions de proximité menées, le Grand Lyon souhaite, au cours de l'année 2003, étendre cette politique à l'ensemble de l'agglomération.

Il s'agit de doter les territoires des outils (actions développées par le Grand Lyon ou dispositifs d'accompagnement de la Région) et de l'ingénierie (mise en place d'un développeur économique) nécessaires à la diffusion des politiques de développement économique et à l'accompagnement des projets locaux : animation du territoire et des acteurs économiques, soutien à l'émergence et montage de projets locaux, suivi opérationnel de ces projets...

Cette démarche s'articule avec la mise en place des neuf conférences des Maires décidées par le Conseil Communautaire et pourrait s'organiser autour dix à douze sites dans l'agglomération ayant un rayonnement sur plusieurs communes ou arrondissements.

Cette politique dans le cadre du contrat d'agglomération, passe par un financement Région et Grand Lyon sur les actions suivants :

- ✓ l'animation économique et technopolitaine de proximité ;
- ✓ la mise en place d'un portail économique de l'agglomération
- ✓ la requalification des zones industrielles.

La Région Rhône-Alpes et le Grand Lyon sont convenus d'affecter respectivement 4,2 millions d'€uros et 29,4 millions d'€uros à cette politique (cf. tableau annexe).

Pour ce qui concerne l'action de requalification des zones industrielles, la Communauté urbaine s'est engagée, dans une politique de requalification de 11 Parcs d'activités ou Zones industrielles de l'agglomération (superficie totale : 3000 ha ; emplois salariés concernés : 61000). L'objectif est d'offrir de meilleures conditions d'accueil et de développement aux entreprises implantées sur ces sites, de résoudre les problèmes liés aux friches et tènements délaissés et d'améliorer l'environnement de ces zones souvent dégradé. L'intervention régionale portera sur des opérations à caractère stratégique et présentant des enjeux forts pour le tissu économique de l'agglomération.

4.3 Eurexpo

La configuration actuelle du Parc des Expositions est insuffisante au regard des manifestations accueillies et de leur développement. La Région, le Département et Le Grand Lyon contribueront chacun à hauteur de 10 millions d'€uros aux développements prévus.

Thèmes	ETAT	REGION	DEPARTEMENT	GRAND LYON
TIC		4 M€		4 M€
Lyon Vision Mode Lyon ville entrepreneuriat actions éco et dév. durable Développement territorial Eurexpo		9 M €		35,40 M€
		10 M€	10 M€	10 M€
TOTAL		23 M€	10 M€	49,4 M€

5- ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

Dans le domaine de l'attractivité du territoire et de l'environnement, l'agglomération aspire à s'appuyer sur la qualité de ses espaces naturels et sur la valorisation du Rhône et de la Saône. Ils doivent être considérés à travers leurs diverses fonctionnalités, et notamment en tant que ressource naturelle et espace de vie.

La qualité de la vie en ville passe par la qualité des espaces mixant trame urbaine, espaces verts et plantations. Ces axes fluviaux, et notamment le Rhône, seront considérés sur l'ensemble de leur linéaire, avec une recherche de lien entre l'amont et l'aval de l'agglomération. L'accent sera mis sur la qualité des abords, l'accessibilité et la pratique des habitants.

La poursuite de l'aménagement des berges de la Saône, du Rhône et du Canal de Jonage permettra aux habitants de retrouver leurs fleuves et améliorera les liaisons (circulations douces entre les espaces naturels et les espaces fortement urbanisés). Le projet du canal de Jonage, en tant que composante du projet « anneau bleu » intégrant le parc de Miribel Jonage, contribuera à répondre à ces préoccupations, en favorisant les liaisons en mode doux entre les zones urbanisées et les espaces naturels (vélo-route-voie-vertes).

Les **espaces agricoles et naturels périurbains** présentent 44% de la surface du territoire du Grand Lyon forment son patrimoine écologique et contribuent à la grande qualité de son environnement. Cinquante huit sites ont été recensés comme présentant un intérêt écologique important. La valorisation de cette richesse, la préservation des paysages, le développement d'espaces de loisirs "verts" de proximité doit contribuer à conforter et accroître la qualité de vie reconnue à l'agglomération lyonnaise. C'est le cas de la zone de loisirs de Miribel Jonage, des Monts d'Or et des zones aménagées par le SMIRIL.

Après avoir été considéré comme des "réserves d'urbanisation", il faut donc faire entrer ces territoires dans une nouvelle dynamique.

A ce titre, la Communauté urbaine veillera à :

- valoriser les trames verte et bleue d'agglomération par sa prise en compte dans les opérations d'aménagement ;
- favoriser et accompagner l'installation en agriculture ;
- maintenir les exploitations agricoles pérennes et favoriser leur transmissibilité en menant notamment des actions de protection du foncier agricole et des sites d'exploitation ;
- conforter l'agriculture raisonnée dans les nombreuses fonctions qu'elle assure pour la population urbaine ;
- maîtriser les risques naturels générés par les rivières et la topographie (ruisseau du Ravin).

Les différents projets identifiés au titre de ce chapitre feront l'objet d'une annexe contractuelle définissant précisément le contour des opérations à lancer.

Thèmes	ETAT	REGION	GRAND LYON
Attractivité du territoire et environnement			
Plan bleu Val de Saône		0,70 M€	3,33 M€
Reconquête des Berges du Rhône		3 M€	10,5 M€
Berges Canal de Jonage + Etude "Dragons"		1,30 M€	1,095 M€
Ruisseau Le Ravin		1,2 M€	6,8 M€
Agriculture raisonnée et foncier agricole		0,40 M€	1,05 M€
Total		6,6 M€	22,775 M€

6- EQUIPEMENTS DE CENTRALITE, DE CULTURE ET DE RAYONNEMENT

Ce présent contrat met l'accent sur le développement des centralités culturelles, sportives et de formation que ce soit dans la ville centre ou en périphérie.

L'enjeu est de conforter l'offre culturelle, sportive et de formation, et de renforcer l'identité que ces équipements culturels et sportifs confère aux territoires où ils se situent.

Thèmes	ETAT	REGION	GRAND LYON ou communes
Equipements de centralités Culture / rayonnement			
Rénovation TNP	6,850 M€	3,70 M€	3,68 M€
Centre Chorégraphique Maguy Marin	1,189 M€	(1)	0,316 M€
Ecole Nationale des Beaux Arts	*	1,70 M€	1,70 M€ (Ville de Lyon)
Maison de l'Arménie – Décines		0,30 M€	0,05 M€ (Ville de Décines)
Cifal Center		0,15 M€	0,15 M€
Pôle de culture scientifique de Vaulx en Velin	*	0,3 M€ (1)	0,22 M€ (Ville de Vaulx)
Salle d'athlétisme couverte de la Duchère	*	2,5 M€ (1)	6 M€ (Ville de Lyon)
TOTAL	8,04 M€	8,65 M€	12,116 M€

* La contribution de l'Etat et le cas échéant des fonds européens à ces opérations sera examinée par ailleurs.

- (1) Ces opérations (le centre chorégraphique Maguy Marin à Rillieux la Pape, le pôle de culture scientifique de Vaulx en Velin et la salle d'athlétisme couverte de la Duchère) pourront bénéficier par ailleurs de financements de la Région au titre de ses politiques « de droit commun ». Les dossiers correspondants seront instruits dans ce cadre.

POUR MEMOIRE

Au-delà de ce qui précède, et donc hors enveloppe financière affectée au Contrat d'Agglomération lyonnaise la Région Rhône Alpes apporte son concours aux équipements suivants :

- développement de l'Aéroport de Saint Exupéry (aux cotés du Département du Rhône et du Grand Lyon) pour chacun 12 M€ ;
- construction, sous maîtrise d'ouvrage du département du Rhône, du Musée des Sciences et sociétés qui se situera au Confluent (10 M €uros).

7- DATE D'EFFET ET DUREE

Le présent protocole, sera soumis pour approbation à chacune des Assemblées délibérantes de la Région, du Département et du Grand Lyon par leur Président respectif, et prendra effet pour chacun des partenaires à compter de son dépôt à la Préfecture au titre du contrôle de légalité.

Pour l'Etat, les engagements souscrits dans le présent protocole le sont jusqu'au terme de l'actuel Contrat de Plan Etat/Région, soit 2006.

Pour la Région, le Département et la Communauté urbaine, la durée du contrat est de 5ans

Michel BESSE

Préfet de la Région Rhône-Alpes

Préfet du Rhône

Anne-Marie COMPARINI

Présidente de la Région Rhône-Alpes

Michel MERCIER

Président du Conseil Général du Rhône

Gérard COLLOMB

Président de la Communauté Urbaine de Lyon

Maire de Lyon

COMMUNAUTE URBAINE DE LYON

CONTRAT D'AGGLOMERATION

TABLEAU RECAPITULATIF

Thèmes	Etat	Région	SYTRAL		
Transports collectifs en site propre	50 M€	10 M€	500 M€		
Thèmes	Etat	Région	Département	Grand Lyon	Communes
Renouvellement urbain	24 M€		8,3 M€	26,75 M€	
Cancéropôle	11,7 M€	15 M€	15 M€	15 M€	
Développement économique		23 M€	10 M€	49,4 M€	
Attractivité du territoire et environnement		6,6 M€		22,775 M€	
Equipements de centralités culture/rayonnement	8,04 M€	8,65 M€		4,146 M€	7,97 M€
TOTAL	93,74 M€	63,25 M€	33,3 M€	118,071 M€	7,97 M€
TOTAL GENERAL	316,33 M€				
Hors contrat (pour mémoire)					
St Exupéry		12 M€	12 M€	12 M€	
Musée des Confluences		10 M€	64 M€		